BULLETIN D'ADHÉSION

Envoyer les pages 1, 2 et 3 du présent bulletin en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

FORME JURIDIQUE

☐ Entreprise individuelle ☐ SCP ☐ SDF ☐ EURL ☐ SEP ☐ Autres : .....

Si exercice en société, nombre d'associés : …….

IDENTIFICATION

☐ Mme ☐ Mr Nom, Prénom : ..... Date de naissance : .... / …. / ….

Agissant en : ☐ Nom propre

☐ Qualité de .....de la société : .....

Demeurant : .....

.....

Lieu d'exercice : .....

.....

Tél. professionnel : ..... Tél. portable : .....

Email : .....

Activité exercée à titre principale : .....

Activité exercée à titre secondaire : .....

Siret : ..... Code APE/NAF : .....

RENSEIGNEMENTS COMPTABLES

Date de début d'activité : ……. / …… ./ …….

1er exercice couvert par l'adhésion :

Du ..... / …….. / …….. Au …….. / …….. / ……..

EXPERT–COMPTABLE *

Cachet du Cabinet :

Expert–Comptable signataire de la déclaration :

.....

** L'AGAPLB n'est pas habilité à tenir des comptabilités*

MODALITÉS D'ADHÉSION

☐ 1ère adhésion à une Association Agréée

☐ A déjà été adhérent d'une AGA mais :

- ☐ En a démissionné, date : ……. / …….. / …….
- ☐ En a été exclu, date : ……. / …….. / …….

☐ Transfert : Nom et adresse de l'ancienne AGA .....

(Joindre impérativement l'attestation de transfert)

RENSEIGNEMENTS FISCAUX AU JOUR DE L'ADHÉSION

Régime d'imposition : ☐ BNC ☐ Recettes N-1 : …… ☐ Recettes N-2 : ……

Régime Fiscal : ☐ Déclaration Contrôlée ☐ Micro – BNC ☐ Traitements et salaires

Régime de TVA : ☐ CA12 ☐ CA3 Trimestrielle ☐ CA3 Mensuelle ☐ Franchise ☐ Exonération de TVA

ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

L'adhésion initiale d'un Membre Adhérent est renouvelable annuellement, par tacite reconduction, sauf démission adressée à l'AGAPLB.

Je donne mandat à l'AGAPLB pour télétransmettre à l'Administration Fiscale par voie électronique, mes données financières et comptables, ainsi que tous documents annexes les accompagnants.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus. Je déclare avoir pris connaissance et accepté les obligations des Adhérents figurant sur les 4 pages du présent bulletin d'adhésion.

Fait à ……. le ……/……../……..

Signature** (précédée de la mention manuscrite **"Lu et approuvé")

A.G.A.P.L.B

OBLIGATIONS LIÉES À L'ADHÉSION

Respect des obligations du membre bénéficiaire :

L'Adhérent s'engage à :

- respecter les obligations imposées par la législation en vigueur,
- respecter les dispositions statutaires de l'Association et son règlement intérieur, consultables sur notre site internet www.agaplb.fr à la rubrique "en savoir + l'AGAPLB",

En matière de télétransmission :

Lorsque le Membre Adhérent souhaite avoir recours à son organisme agréé pour l'accomplissement des formalités de télétransmission incombant à l'Association de Gestion, il lui appartient de fournir à son organisme les imprimés complétés et signés, 1 mois au moins avant la date limite de dépôt du document concerné.

Devoir d'informations :

L'Adhérent s'engage à informer l'AGAPLB de tout événement de nature à entraîner une quelconque modification intervenant dans sa situation, notamment les changements de cabinet comptable, d'adresse, d'activité, de date de clôture, de forme juridique, ainsi que la transmission au conjoint, à un successible ou à toute autre personne.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

L'Adhérent autorise l'AGAPLB à utiliser ses données personnelles uniquement dans le cadre du métier des organismes de gestion agréés et notamment l'utilisation à des fins d'études statistiques. Il ne l'autorise pas à divulguer ces informations à d'autres entités commerciales.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

Si vous rencontrez des difficultés de paiement de vos impôts, nous vous invitons à contacter le service des Impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, l'AGAPLB peut vous informer sur les dispositifs d'aides aux entreprises en difficulté et les démarches de mise en conformité à effectuer, ainsi qu'un renvoi à l'adresse internet suivante :

http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises

Parapher :

A.G.A.P.L.B

MODALITÉS D'INFORMATION DE LA CLIENTÈLE

Depuis la publication du décret 2016-1356 du 11 octobre 2016, votre clientèle doit être informée de votre qualité d'adhérent à l'AGAPLB et des conséquences en ce qui concerne l'acceptation des règlements par chèque ou par carte bancaire.

Vos obligations sont désormais les suivantes :

1° L'apposition, dans les locaux destinés à recevoir votre clientèle, d'un document mentionnant le nom de l'Association de Gestion Agréée à laquelle vous adhérez : l'Association de Gestion Agréée des Professions Libérales de Bourgogne.

Celui-ci doit être placé de manière à pouvoir être lu sans difficulté par votre clientèle.

2° En fonction du ou des modes de règlement que vous proposez, la reproduction dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis à vos clients, du texte suivant :

- Vous acceptez les paiements par chèque uniquement : « Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'une Association de Gestion Agréée par l'administration fiscale ».
- Vous acceptez les paiements par carte bancaire uniquement : « Acceptant le règlement des sommes dues par carte bancaire en sa qualité de membre d'une Association de Gestion Agréée par l'administration fiscale ».
- Vous acceptez les paiements par chèque et par carte bancaire : « Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom, ou par carte bancaire en sa qualité de membre d'une Association de Gestion Agréée par l'administration fiscale ».

Vous trouverez ci-dessous un modèle d'affichette. ***Parapher :***

---------- ✂ ----------

Membre de l'AGAPLB

Association de Gestion Agréée par l'administration fiscale
sous le n° 2.02.210 du 24 mars 1978

ACCEPTANT À CE TITRE LE RÉGLEMENT

DES SOMMES DUES PAR CHÈQUES

LIBÉLLES À SON NOM

Membre de l'AGAPLB

Association de Gestion Agréée par l'administration fiscale
sous le n° 2.02.210 du 24 mars 1978

ACCEPTANT À CE TITRE LE RÉGLEMENT DES SOMMES DUES PAR CARTE BANCAIRE

Parc des Grands Crus - 60C avenue du 14 juillet - 21300 CHENOVE - Tél. 03 80 70 00 44 - E-mail : agaplb@agaplb.fr Internet : http://www.agaplb.fr
N° d'agrément : 2 02 210 N° Siret : 313 907 065 00053 N° TVA intracommunautaire : FR05313907065

Membre de l'AGAPLB

Association de Gestion Agréée par l'administration fiscale
sous le n° 2.02.210 du 24 mars 1978

ACCEPTANT À CE TITRE LE RÉGLEMENT DES SOMMES DUES PAR CHÈQUES LIBÉLLES À SON NOM OU PAR CARTE BANCAIRE

Parc des Grands Crus - 60C avenue du 14 juillet - 21300 CHENOVE - Tél. 03 80 70 00 44 - E-mail : agaplb@agaplb.fr Internet : http://www.agaplb.fr
N° d'agrément : 2 02 210 N° Siret : 313 907 065 00053 N° TVA intracommunautaire : FR05313907065